

France-Orsay: Repair and maintenance services of compressors

OJ S 131/2017 12/07/2017

Contract notice

Services

Directive 2009/81/EC

Section I: Contracting authority/entity

I.1. Name and addresses

Official name: Mindef/DGA/DO/S2A

National registration number: 15000025500011

Postal address: Ministère des armées — Direction générale de l'armement — Direction des opérations — Service des achats d'armement — site de Saclay / 10 rue Jean Rostand

Town: Orsay Cedex

Postal code: 91895

Country: France

For the attention of: Acheteur négociateur, M. Bruno Deat

E-mail: bruno.deat@intradef.gouv.fr

Telephone: +33 169850700

Internet address(es):General address of the contracting authority/entity: <http://www.ixarm.com>Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.gouv.fr>Electronic access to information: <http://www.ixarm.com>Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://www.marches-publics.gouv.fr>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Phase de candidature uniquement, la présente publication concerne uniquement une demande de candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner

Postal address: 10 rue Jean Rostand

Town: Orsay Cedex

Postal code: 91895

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Defence

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities/entities**Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1.**

Title attributed to the contract by the contracting authority

Maintien en conditions opérationnelles et évolutions particulières des unités de production et de traitement d'air comprimé à DGA Essais propulseurs à Saclay 91.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 1: Maintenance and repair services

Main site or place of performance: DGA Essais propulseurs, 91400 Saclay.

NUTS code FR104 Essonne

II.1.3. Information about framework agreement

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in years: 5

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

L'accord-cadre concerne le maintien en conditions opérationnelles des unités de production d'air comprimé utilisé comme servitudes pour les bancs d'essais de DGA Essais propulseurs.

Le marché comporte 3 postes

Poste 1: prestations de maintenance préventive et corrective forfaitaire sur les principales unités constituées de compresseurs Atlas Copco Ga160 avec sécheur Donaldson type 588- 2 unités, Ga200 (une unité), Ga18 (une unité) avec sécheur frigorifique Donaldson, Ga15 avec sécheur frigorifique Fd122, une unité de traitement d'air sécheur Donaldson Hre4300.

Poste 2: fournitures de pièces de rechange pour l'exploitation des unités et prestations spécifiques de maintenance commandées sur bordereau.

Poste 3: évolutions particulières prévues sur marché subséquent comme le transfert de capacité ou l'acquisition d'un nouveau compresseur à vitesse variable.

Le présent accord-cadre est soumis à la procédure négociée avec publicité préalable en application de l'article 42-1°-b de l'ordonnance 2015-899 et des articles 21-i-2°, 64 à 66 du décret n° 2016-361. En application des articles 70 et 72 du décret n° 2016-361, il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents.

Phase de candidature uniquement, la présente publication concerne uniquement un appel à candidature.

Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner.

En application de l'article 33 du décret n° 2016-361, la transmission électronique des candidatures et des offres est autorisée.

II.1.6. CPV code(s)

50531300 Repair and maintenance services of compressors

II.1.7. Information about subcontracting

The tenderer has to indicate in the tender any share of the contract it may intend to subcontract to third parties and any proposed subcontractor, as well as the subject-matter of the subcontracts for which they are proposed

The tenderer has to indicate any change occurring at the level of subcontractors during the execution of the contract

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

L'accord-cadre comporte:

La maintenance préventive et corrective forfaitaire des principales unités de production avec obligation de résultat sur la disponibilité des machines.

L'achat de pièces détachées et de prestation à la demande.

La capacité de réalisation d'évolutions particulières de mise à hauteur sur devis; étude et transfert d'unité de production dans un autre bâtiment, acquisition d'un compresseur à vitesse variable, prise en compte d'améliorations pour réaliser des économies d'énergie

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 60 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère de la défense.

Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes et soldes) est conforme aux dispositions des articles 59 à 61 de l'ordonnance n° 2015-899 et aux articles 97 à 127 du décret n° 2016-361.

Les prix seront forfaitaires ou unitaires et définitifs. Ils seront révisables pour les postes 1 et 2, fermes pour le poste 3.

Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en œuvre conformément au décret n° 2013-269 du 29.3.2013. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire est: L'Agent comptable des services industriels de l'armement (ACSIA), Le Vendôme III, 11 rue du Rempart, 93196 Noisy-le-Grand Cedex.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Conformément à l'article 38 du décret n° 2016-361, les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques.

La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le l'accord-cadre prévoira que le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, conformément aux dispositions de l'article 38 III du

décret n° 2016-361.

En application de l'article 38 V du décret n° 2016-361, il est interdit aux candidats de présenter pour l'accord-cadre plusieurs offres en agissant à la fois:

1° en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;

2° en qualité de membres de plusieurs groupements.

La composition des groupements peut être modifiée entre la candidature et la remise de l'offre initiale.

III.1.4. Other particular conditions to which the performance of the contract is subject, in particular with regard to security of supply and security of information

Le candidat fournit une attestation d'information de ses personnels au risque amiante réalisée par l'employeur ou un organisme habilité.

III.1.5. Information about security clearance

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Personal situation

Criteria regarding the personal situation of economic operators (that may lead to their exclusion) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Le candidat (ou le groupement) devra fournir dans leur intégralité les éléments figurant dans les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) renseignés et signés par une personne habilitée à engager la société. Dans leur dernière version en vigueur accessibles sur le site:

<http://www.economie.gouv.fr/daj/archives-formulaires-declaration-du-candidat>.

Si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités professionnelles techniques et financières se reporter au paragraphe VI.3 Informations complémentaires — candidats s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques".

— un extrait K, D1 ou K bis de moins de 3 mois,

— le pouvoir de la personne habilitée à engager la société (sauf si elle est mentionnée sur le K bis),

— un certificat prouvant que l'entreprise a satisfait à ses obligations fiscales auprès du trésor public (formulaire 3666 pour l'impôt sur les revenus ou formulaire directement en ligne via le compte fiscal pour l'impôt sur les sociétés et la TVA),

— l'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales datant de moins de 6 mois émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions (attestation URSSAF mentionnant l'article L243-15 du code de sécurité sociale),

— la candidature comportera tout renseignement justifiant de la nationalité du candidat conformément à l'article 40 du décret n° 2016-361,

— les candidats établis à l'étranger fourniront les documents listés au paragraphe VI.3 compléments de situation propre pour les candidats établis à l'étranger.

Criteria regarding the personal situation of subcontractors (that may lead to their rejection) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Tout sous-traitant au sens de la loi n° 75-1334 du 31.12.1975 relative à la sous-traitance doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela chaque sous-traitant doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'acheteur qui doit reprendre les éléments figurant dans le formulaire de déclaration de sous-traitance accessible sur le site <http://www.ixarm.com/Les-formulaires>. Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions décrites à l'article 123 du décret n° 2016-361.

III.2.2. Economic and financial ability

Criteria regarding the economic and financial standing of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions: Le candidat devra renseigner les informations demandées à la rubrique F du DC2 précité et notamment une déclaration concernant les chiffres d'affaire au cours des 3 derniers exercices disponibles.

Minimum level(s) of standards possibly required: Le candidat qui n'apportera pas ces renseignements sera éliminé.

III.2.3. Technical and/or professional capacity

Criteria regarding the technical and/or professional ability of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions:

Le candidat démontrera ses compétences dans le MCO des installations d'air comprimé et la fourniture et mise en place de nouveaux matériels. Pour cela, il présentera:

— une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date ainsi que le nom de l'opérateur public et/ou privé ainsi que la date de la prestation.

— l'attestation de capacité pour les opérateurs intervenant sur les fluides frigorigènes conformément à l'arrêté du 28.11.2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité des opérateurs prévus à l'article R.543-99 du code de l'environnement.

— les habilitations des opérateurs intervenant sur les réseaux électriques BT (habilitations B1).

Minimum level(s) of standards possibly required

Le candidat qui n'apportera pas ces renseignements sera éliminé.

Criteria regarding the technical and/or professional ability of subcontractors (that may lead to their rejection)

List and brief description of conditions:

Le candidat démontrera ses compétences dans le MCO des installations d'air comprimé et la fourniture et mise en place de nouveaux matériels. Pour cela, il présentera:

— une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date ainsi que le nom de l'opérateur public et/ou privé ainsi que la date de la prestation.

— l'attestation de capacité pour les opérateurs intervenant sur les fluides frigorigènes conformément à l'arrêté du 28.11.2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité des opérateurs prévus à l'article R.543-99 du code de l'environnement.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3.

Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction has been used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

FD1600206EPSCL

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

8.9.2017 - 11:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

23.12.2017

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Candidats s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques: en complément à la rubrique III.2 du présent avis, si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, il devra fournir pour chacun de ces opérateurs, les mêmes documents et informations qui lui sont demandés par l'acheteur (voir la section III.2 supra). Par ailleurs, il devra également produire par tout moyen la preuve qu'il dispose effectivement des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution du marché public.

A ce titre, le candidat fournira les informations demandées à la rubrique E du DC2 accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/archives-formulaires-declaration-du-candidat>. Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques.

Dans le présent avis, le terme «sous-traitant» utilisé par le présent formulaire s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire de l'accord-cadre conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de la loi n° 75-1334 du

31.12.1975 relative à la sous-traitance.

Les contrats de sous-traitance au sens de la loi no 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance

feront l'objet d'une acceptation dans les conditions prévues aux articles 63 V de l'ordonnance n° 2015-899, 121 à 123 du décret 2016-361. À cette fin, le soumissionnaire présentera à la personne publique avec son offre ou, après le dépôt de son offre, la déclaration mentionnée à l'article 122 du décret 2016-361. Le rejet d'un sous traitant n'est possible que dans les cas définis à l'article 123 du décret 2016-361.

Les capacités demandées aux sous-traitants sont celles exigées des candidats au marché principal et qui sont objectivement rendues nécessaires par l'objet du sous-traité et la nature des prestations à réaliser (le cas échéant) y compris capacités en matière de sécurité de l'information ou de sécurité des approvisionnements. Cet examen pour chaque sous-traitant s'effectuera au regard des mêmes renseignements que ceux exigés au lii.2 du présent avis pour le candidat au marché principal.

— Conformément à l'article 37 du décret 2016-361, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen.

Modalités de transmission des candidatures:

En application de l'article 33 du décret n° 2016-361, la transmission électronique des candidatures et des offres est autorisée. Les candidatures peuvent être transmises soit par voie électronique via la plate-forme des achats de l'État (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr ou ixarm.com), soit sur support physique (support papier ou électronique, CD-ROM par exemple) à l'adresse figurant en rubrique I.1 «Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées» du présent avis. Conformément à l'article 33 du décret 2016-361, une copie de sauvegarde pourra être envoyée, à l'adresse indiquée figurant en rubrique I.1 «Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées» du présent avis. Il incombe au candidat de prévoir un délai suffisant (au moins une heure à compter de son arrivée sur le site) pour les formalités de prise en charge de son pli.

Pour des raisons de sécurité, le dépôt de pli par coursier ou porteur est soumis à des règles strictes (présentation de carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, papiers de l'éventuel véhicule). Se présenter à l'entrée à l'adresse indiquée et contacter le numéro de téléphone indiqué à chaque étape de la dépose (portail d'entrée et quai de dépose des plis) en cas de besoin. Les modalités de transmission des candidatures sont disponibles sur www.ixarm.com, rubrique «Marchés», sous-rubrique «Procédures et documentation marchés publics», fichier «Modalités de transmission des candidatures et offres au S2a», fichier «Annexe pour les AAPC lancés après le 1.4.2016» à l'adresse suivante: <http://www.ixarm.com/modalites-de-transmission-des>

En cas de difficulté pour accéder à ce fichier, les renseignements pourront être obtenus à l'adresse figurant en rubrique I.1 «Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues». Attention, pour chaque étape de la procédure, les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur (art. 33 du décret 2016-361).

Il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli. Aucun pli déposé (cas de la transmission électronique), reçu (cas de la réception par voie postale) ou remis (cas du dépôt par coursier ou porteur) après la date et l'heure limite susmentionnées ne sera pris en considération.

Les documents (DC 1, formulaire de déclaration de sous-traitance) contenus dans le dossier de candidature (même s'ils ne comportent plus, dans leur dernière version en vigueur, de cadre de mention de signature), devront être signés par une personne habilitée à engager la

société (avec indication du nom, prénom, et de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société) en présentant, le cas échéant, le pouvoir de la personne habilitée à engager la société..

En ce qui concerne les fichiers électroniques, il est rappelé qu'un zip signé ne vaut pas signature du ou des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Langue: conformément à l'article 43 VI du décret 2016-361, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.

Le délai minimal durant lequel le soumissionnaire doit maintenir son offre est de 6 mois.

Durée de l'accord -cadre:

La durée indiquée à la rubrique II 3 est donnée à titre purement indicatif.

La date indiquée à la rubrique II.1.4 est donnée à titre purement indicatif.

Fausse déclaration:

Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux.

Il est précisé que la date et l'heure limites de remise des demandes de participation sont celles du fuseau horaire Europe/Paris.

Compléments de situation propre pour les candidats établis à l'étranger:

Pour les candidats établis à l'étranger, ceux-ci devront fournir:

- 1) un extrait du registre pertinent ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de leur pays d'origine ou de leur établissement, attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux articles 45 et 46 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23.7.2015 relative aux marchés publics;
- 2) un document mentionnant leur numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts ou, s'ils ne sont pas tenus d'avoir un tel numéro, un document mentionnant leur identité et leur adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de leur représentant fiscal ponctuel en France;
- 3) un document attestant de la régularité de leur situation sociale au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29.4.2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant qu'ils sont à jour de leurs déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale;
- 4) Lorsque leur immatriculation à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants:
 - a) un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription;
 - b) un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel;
 - c) s'ils sont en cours d'inscription, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre sera indiqué

dans les documents de consultations.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 7.7.2017.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Versailles

Postal address: 56 avenue de Saint-Cloud

Town: Versailles Cedex

Postal code: 78011

E-mail: greffe.ta-versailles@juradm.fr

Telephone: +33 139205400

Fax: +33 139205487

Internet address: <http://versailles.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Versailles

Postal address: 56 avenue de Saint-Cloud

Town: Versailles Cedex

Postal code: 78011

E-mail: greffe.ta-versailles@juradm.fr

Telephone: +33 139205400

Fax: +33 139205487

Internet address: <http://versailles.tribunal-administratif.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

7.7.2017